



AIDS 2014

20th International
AIDS Conference
Melbourne, Australia

July 20-25, 2014

WWW.AIDS2014.ORG



Sidaction
ENSEMBLE CONTRE LE SIDA



© George Apostolidis

IMMIGRATION VISA ET ENTREE EN AUSTRALIE



Guide élaboré par Sidaction, en collaboration avec ITPC Mena et Coalition Plus, avec l'aide précieuse de Mme Susan Paxton de ICW à Melbourne

SOMMAIRE

LA DEMANDE DE VISA POUR L'AUSTRALIE	3
POUR PROUVER QUE LA DEMANDE DE VISA EST SINCERE	5
DOCUMENTS A FOURNIR	7
RESPECT DE LA VIE PRIVEE	8
UN PROBLEME	9
L'ARRIVEE EN AUSTRALIE	9
IMMIGRATION	10
DOUANE	10

Ce guide est conçu et produit avec le soutien financier du secrétariat de la conférence AIDS 2014

L'Australie, c'est loin... et ce n'est pas facile d'y entrer !!!

Ce guide a pour objectif de vous aider à préparer au mieux votre participation à la conférence AIDS 2014 ; pratiquement tous les citoyens du monde doivent suivre une procédure stricte et précise pour entrer en Australie (seuls les citoyens de Nouvelle-Zélande en sont dispensés).

Les représentants de la société civile au comité d'organisation de la conférence AIDS 2014 et le secrétariat de la conférence ont bien conscience que l'obtention du visa sera un obstacle majeur à la participation à AIDS 2014 ; c'est pourquoi nous vous proposons ce guide dès maintenant, bien en amont des inscriptions et des demandes de bourses.

■ LA DEMANDE DE VISA POUR L'AUSTRALIE

Demander un visa pour l'Australie est une procédure difficile et complexe, autant ne pas se le cacher. C'est particulièrement vrai si vous venez d'un pays à ressources limitées. En revanche, il n'y aucune restriction d'entrée liée au VIH ; **toutefois, si vous êtes séropositif, ne dévoilez pas votre statut sérologique dans le formulaire de demande de visa. Ce n'est pas nécessaire.** Si vous dites que vous vivez avec le VIH, il est possible qu'on vous demande de passer une visite médicale (voir plus loin).

Faire une demande de visa est coûteux (les frais ne sont pas remboursables) et cela prend du temps (de plusieurs semaines à plusieurs mois dans certains cas) ; il est donc important de prendre ces aspects (le temps et le coût) en considération avant de commencer la procédure. Vous pouvez également vous référer aux informations sur le site de la conférence [aids2014.org], rubrique 'Visa information'.

Tous les délégués devraient préparer les documents nécessaires à leur demande de visa et ce, le plus tôt possible. En avril 2014 au plus tard, lorsque les confirmations de résumés (*abstracts*) et les acceptations de bourses (*scholarships*) seront envoyées, il faudra en effet être capable de commencer immédiatement la procédure de demande de visa.

Tous les délégués désirant participer à AIDS 2014, devraient faire une demande de visa pour affaire (*Business Visitor Visa*) avec la lettre d'invitation de la conférence (spécifiant l'inscription / l'acceptation d'une présentation / l'obtention d'une bourse) et une lettre de mission de votre organisation (en particulier si votre organisation prend en charge votre participation à la conférence : voyage, hôtel, perdiem, etc.) Le *Business Visitor Visa* est en général plus facile à obtenir que le visa de tourisme et il est prévu pour les participants à une conférence ; ceci étant, tout cela reste à la discrétion du service de l'immigration.

ATTENTION : si vous devez transiter via un autre pays pour vous rendre en Australie (par exemple aux USA ou bien dans la zone Schengen de l'Union Européenne) il est possible qu'un visa de transit soit nécessaire, en plus du visa pour l'Australie. Pour vérifier si votre nationalité implique la demande d'un visa de transit (pour la zone Schengen), cliquer sur le lien suivant : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/formalites-d-entree-en-france/article/quel-visa-pour-transiter-par-un> ou bien, mieux encore, visiter le site Internet de l'Ambassade du pays de transit.

DEMANDE DE VISA EN LIGNE

Les citoyens de certains pays d'Europe, d'Amérique du Nord ou encore d'Asie du Sud-Est peuvent faire une demande en ligne (Electronic Travel Authority - ETA) et cette demande ne coûte pas chère (env. 20 dollars australien) ; elle est même gratuite pour les citoyens de l'Union Européenne qui font une demande « eVisitor ».

Pour vérifier l'éligibilité de votre passeport :

<http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/976/eligibility.htm>

Pour déposer une demande de visa en ligne, eVisitor :

http://www.immi.gov.au/e_visas/evisitor.htm

Les conditions d'obtention d'un visa en ligne – ETA, sont :

- S'engager à ne pas travailler, étudier ou se former durant le séjour en Australie,
- Ne pas être atteint d'une tuberculose active au moment du voyage ou de l'entrée en Australie,
- Vous ne devez pas avoir été condamné à une peine de plus de 12 mois pour un délit ou un crime.
- Si la demande de visa est approuvée, il n'y a pas de « visa » à mettre dans son passeport, mais il est obligatoire d'utiliser le même passeport pour voyager en Australie que celui utilisé pour faire la demande de visa. Le visa et les données du passeport sont enregistrés électroniquement et un email de confirmation est envoyé ; il est prudent de l'imprimer et de le garder avec son passeport. Lors de l'enregistrement de votre vol pour l'Australie, la compagnie aérienne devra vérifier, de manière électronique, que vous avez l'autorisation de voyager en Australie.

DEMANDE DE VISA PAR LA POSTE

De nombreux participants à la conférence AIDS 2014 ne sont pas éligibles pour une demande de visa en ligne. Ils devront faire une demande pour un *Business Visitor Visa* auprès d'une ambassade d'Australie ou d'un bureau d'immigration. Le formulaire de demande de visa est 'Form 1415' [www.immi.gov.au/allforms/pdf/1415.pdf] Il n'est pas obligatoire de déposer la demande en personne, elle peut être envoyée par courrier ou par courrier express (DHL, UPS, TNT...) En fait, il y a relativement peu d'ambassades d'Australie dans le monde en développement. Par exemple, il n'y a que trois ambassades qui se chargent des visas pour toute l'Afrique : au Caire en Egypte, à Nairobi au Kenya et à Pretoria en Afrique du Sud. Une liste des ambassades d'Australie ou de l'ambassade dont dépend votre pays est disponible sur Internet : www.immi.gov.au/contacts/overseas/. Il suffit de cliquer sur la première lettre de votre pays pour trouver la liste et connaître l'ambassade où vous devez envoyer votre demande de visa (sans votre passeport, une bonne photocopie est suffisante – voir plus loin).

Les informations pour les demandeurs de visa sont disponibles sur le site : <http://www.immi.gov.au/visas/visitor/600/applicants.htm> et le coût d'un visa est d'environ 145 dollars australiens pour un visa « subclass 600 ». Si vous ne pouvez pas payer avec une carte de crédit (type Visa ou Mastercard), des frais additionnels sont à prévoir pour le transfert bancaire du coût du visa. D'autres frais peuvent être nécessaires si la demande passe par un « Australian Visa Application Centre » ou bien un « Service Delivery Partner » ou encore si vous devez fournir un bilan de santé ou un certificat de police (cas rares, voir

plus loin). Pour trouver le montant à régler, il faut se rendre sur cette page : <http://www.immi.gov.au/fees-charges/visa-pricing-table.htm>

Il semble qu'il faille faire le paiement par carte de crédit (les coordonnées de la carte peuvent être données sur le formulaire de demande de visa).

Les documents originaux sont rarement demandés. Il ne faut fournir les originaux **que si** la demande expresse en est faite. Il suffit dans la plupart des cas de fournir des copies certifiées des documents originaux avec votre demande de visa. Les copies peuvent être certifiées dans le pays où vous habitez, par une autorité compétente (un juge, un commissaire de police, la mairie, etc.).

Il est possible que les demandeurs soient convoqués à un entretien ou qu'on leur demande des informations complémentaires. Ne pas fournir ces informations ne signifie pas que le visa sera refusé, mais les responsables du traitement des demandes prennent en considération de nombreux facteurs pour évaluer une demande de visa, afin d'être sûr que la personne ayant fait la demande est réellement un visiteur en Australie. Si la raison indiquée pour entrer en Australie (dans ce cas, participer à AIDS 2014) n'est pas claire ou si vous ne pouvez prouver la raison de votre demande de visa, elle peut être refusée.

Il est toujours possible de faire appel d'un refus de visa, mais cela entraîne un coût de 1 604 AUD, et la conférence ne peut pas le prendre en charge.

■ POUR PROUVER QUE LA DEMANDE DE VISA EST SINCERE

PREUVE DE DOMICILE ET DE RESSOURCES

- Il est nécessaire de prouver que le demandeur du visa va réellement retourner dans son pays après son séjour en Australie ; le gouvernement australien veut être sûr que le demandeur est sincère et qui n'a pas l'intention de rester en Australie et que donc des circonstances personnelles feront qu'il retournera dans son pays.
- L'évaluation de la demande de visa prend en considération la capacité à posséder les ressources suffisantes pour le séjour en Australie, et donc que le demandeur ne sera pas contraint de travailler illégalement en Australie. Le responsable en charge d'examiner la demande peut donc demander des preuves de ressources, comme des relevés de comptes bancaires, des lettres de la banque ou d'institution financière, ou encore des bulletins de salaire. Il est possible également que des preuves de domicile soient exigées (comme un bail...).
- Dans le cas où le demandeur bénéficie d'une bourse de la conférence, ou bien qu'il a une prise en charge par son organisation ou est invité par une autre organisation, ce sera pris en considération. Il est important de fournir avec la demande de visa des copies des lettres d'invitation, de bourses, de prise en charge, etc. Il sera aussi demandé de fournir les preuves d'une réservation de vol confirmée vers et depuis Melbourne.

GARANTIE DE MORALITE

Il ne sera pas délivré de visa à toute personne ayant un passé criminel substantiel. Il est donc possible que les personnes ayant été condamné à 12 mois ou plus d'emprisonnement n'aient pas de visa...

SANTE

La plupart des participants à la conférence n'auront pas besoin de passer un examen de santé mais tous les demandeurs de visa doivent satisfaire aux exigences de santé.

Il est uniquement obligatoire de déclarer :

- Si vous avez une tuberculose ou vous avez eu une tuberculose ;
- Votre état de santé s'il nécessite un traitement médical à la charge de l'Australie pendant votre séjour (donc pas si vous voyagez avec vos médicaments...) ;
- Si vous avez besoin d'assistance pour des soins ou pour vous déplacer et / ou si votre situation est d'une gravité particulière.

Il n'est pas nécessaire de dévoiler le statut sérologique vis-à-vis du VIH pour faire une demande de *Business Visitor Visa* et le VIH n'est pas un motif de refus de visa. Il est donc permis d'entrer en Australie lorsqu'on est séropositif, à moins que cela n'implique des frais médicaux pour l'Australie. Les personnes vivant avec le VIH ne sont pas considérées comme un risque de santé publique et il est peu probable que les participants à la conférence séropositifs auront besoin de soins ou traitements impliquant un coût pour l'Australie. Néanmoins, les demandeurs de visa NE devraient PAS faire mention de leur statut sérologique, car ce n'est pas utile.

Si le demandeur déclare un problème de santé, il lui sera demandé de passer un examen de santé et de régler les coûts qui sont liés à cet examen. Ceux qui ne déclarent pas de problèmes de santé sont considérés comme satisfaisant les exigences de santé de l'Australie, à défaut de pouvoir prouver le contraire ; la question 29 sur le formulaire de demande de visa demande :

During your proposed visit to Australia, do you expect to incur medical costs, or require treatment or medical follow up for:

- *blood disorder;*
- *cancer;*
- *heart disease;*
- *hepatitis B or C and/or liver disease;*
- *HIV Infection, including AIDS;*
- *kidney disease, including dialysis;*
- *mental illness;*
- *pregnancy;*
- *respiratory disease that has required hospital admission or oxygen therapy;*
- *other?*

Répondez « NO » à cette question, parce que vous ne prévoyez pas que votre état de santé pourrait entraîner des frais sur place, en Australie.

Le seul état de santé qui pose problème pour un visa est le fait d'avoir une tuberculose active. L'Australie n'a pas de tuberculose résistante et est donc extrêmement prudente pour que cela reste ainsi. La tuberculose est considérée comme un risque pour la santé publique. Si le demandeur a déjà eu une tuberculose, cela peut compliquer sérieusement la délivrance

d'un visa. Si le demandeur répond NO à toutes les questions relatives à l'état de santé sur le formulaire de demande de visa, il ne devrait pas y avoir de problème ;

En tout état de cause, il ne faut pas subir d'examen de santé sans en avoir été obligé par l'autorité délivrant les visas et une procédure est prévue, avec des médecins agréés et le coût est élevé (AUD 430).

Règles concernant la fièvre jaune :

En arrivant en Australie, il sera demandé si le porteur du visa a séjourné en Afrique, en Amérique du Sud ou centrale, ou encore dans la Caraïbe. Cette question est liée à l'exposition à la fièvre jaune. En répondant oui à cette question (ce qui est évident pour une personne venant de cette région, pas la peine de dire non avec un passeport d'un pays africain !) il sera demandé de montrer le certificat international de vaccination contre la fièvre jaune, comme de nombreux autres pays le demandent. Si la vaccination contre la fièvre jaune n'a pas été possible pour vous en raison de votre état de santé (elle est déconseillée pour les séropositifs avec un taux de CD4 bas), il est nécessaire de prévoir une lettre du médecin expliquant qu'en raison de l'état de santé, il n'a pas été possible de faire une vaccination (sans préciser le statut vis-à-vis du VIH). Le département australien de la santé est au courant que le vaccin contre la fièvre jaune n'est pas recommandé pour certains séropositifs et a assuré à la conférence que les personnes vivant avec le VIH sans certificat de vaccination pourront entrer en Australie.

Assurance : à moins que le pays d'origine du demandeur ait un accord bilatéral avec l'Australie, il est fortement recommandé de souscrire une assurance santé de voyage, car il n'est pas possible d'avoir accès à des soins gratuits dans le système australien.

■ DOCUMENTS A FOURNIR

Avec le formulaire de demande de visa (<http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1415.pdf>) d'autres documents doivent être fournis :

IDENTITE

- Copies certifiées des premières pages du passeport (où figurent les détails et informations d'état civil) ;
- Une photographie d'identité (45 mm * 35 mm ; la tête et les épaules seulement ; fond clair et uni) ;
- Penser à inscrire le nom du demandeur derrière la photo...
- Si le nom du demandeur a changé, il faut fournir la copie du certificat de changement de nom ;
- Copie certifiée de l'acte de naissance ; cet acte doit indiquer le nom des parents.

MORALITE

- Si le demandeur a servi dans l'armée, il faut fournir une copie certifiée du service militaire ou de l'ordre de démobilisation ;
- Document pour prouver que le demandeur est sincère :
- La preuve de ressources suffisantes, comme des relevés personnels de comptes bancaires, les preuves d'un salaire, des comptes audités de l'organisation qui soutient le demandeur de visa, des preuves fiscales, ou encore les plafonds d'utilisation d'une carte de crédit ;
- Une lettre d'invitation de la conférence. Si le demandeur obtient une bourse, il faut apporter la preuve de la prise en charge, démontrant des fonds suffisants pour vivre en Australie durant la conférence ;
- Les documents de voyage et de réservation d'un hébergement à Melbourne ;
- Toutes les informations qui peuvent montrer que le demandeur est motivé pour rentrer dans son pays après la conférence :
- Une lettre de l'employeur qui stipule que le demandeur reprendra son poste après la conférence ;
- Une preuve de l'inscription dans une université par exemple dans le pays d'origine pour un étudiant ;
- Les preuves de vie familiale dans le pays d'origine (il faut indiquer que des enfants attendent le retour du demandeur...) ;
- Eventuellement, si le demandeur n'a pas un passeport du pays où il vit, les preuves de sa résidence dans le pays et qu'il a le droit d'y retourner après la conférence (par ex : une carte de résident étranger) ;
- Les preuves de propriété de biens immobiliers dans le pays d'origine.

Il s'agit là de démontrer que si vous avez une famille, une maison, un compte en banque et un travail, la probabilité que vous restiez en Australie est très faible ! Plus vous apporterez d'éléments démontrant que vous retournerez dans votre pays, plus vous augmentez vos chances d'obtenir un visa.

■ RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Le département australien de l'immigration respecte votre vie privée et prend ce respect très au sérieux. Le département n'utilisera les informations uniquement pour la demande de visa. Les informations fournies ne seront pas transmises à d'autres personnes ou d'autres agences sans votre consentement, à moins que ce soit requis par une loi. Si vous vous inquiétez du respect de votre vie privée, notamment si vous passez un examen de santé, ou bien si vous souhaitez vous plaindre du non-respect de votre vie privée par un médecin ou une agence, vous pouvez écrire au département de l'immigration : health.operationscentre@immi.gov.au ou bien contacter le bureau de l'immigration auprès duquel vous avez déposé votre demande de visa.

■ UN PROBLEME ?

Si vous rencontrez un problème ou un souci dans votre démarche de demande de visa, vous pouvez prendre contact (en anglais) auprès du secrétariat de la conférence [visa@aims2014.org] en précisant votre nom, nationalité, date de naissance, numéro du passeport, où vous avez déposé votre demande de visa, la date de dépôt de la demande de visa, et enfin la nature du problème rencontré.

■ L'ARRIVEE EN AUSTRALIE

Dans l'avion, une carte est distribuée à chaque passager. Il s'agit de la *Incoming Passenger Card*. Il s'agit d'un document officiel. Il y a des amendes si la carte n'est pas remplie correctement ou si une fausse déclaration est faite. Un exemple de cette carte est visible en cliquant sur ce lien Internet : <http://www.immi.gov.au/managing-australias-borders/border-security/travel/passenger-cards/pdf/english-ipc-sample.pdf>

Afin de se préparer à passer l'immigration, il faut lire et compléter cette carte durant le vol pour être certain que toutes les informations nécessaires sont à votre portée (dans votre bagage à main). C'est particulièrement important si le porteur du visa n'est pas complètement à l'aise en anglais.

■ IMMIGRATION

A l'arrivée en Australie, des officiers d'immigration parleront avec les arrivants de manière brève, pour demander la raison du séjour, les voyages antérieurs ou d'autres informations. Il est très commun d'être interrogé par un officier d'immigration, il faut donc être prêt à répondre à des questions sur vous-même et sur votre séjour. A défaut de répondre aux exigences d'entrée en Australie, il est possible que cette entrée soit refusée.

Il faut s'assurer que tous les documents nécessaires sont à la disposition du voyageur, dans ses bagages à main, afin de les montrer si nécessaire, y compris la confirmation de la réservation de l'hébergement, la preuve du billet avion aller-retour, la lettre d'invitation de la conférence, d'autres lettres de soutien, ainsi que les éventuels médicaments et l'ordonnance correspondant à ces médicaments (voir plus loin).

Il est demandé aux voyageurs entrant en Australie de répondre à la question : avez-vous été en Afrique, Amérique du Sud ou centrale ou dans la Caraïbe durant les 6 derniers jours ? Si oui, il sera demandé de produire le certificat de vaccination (voir plus haut). Si la vaccination n'a pas été possible pour des raisons médicales, il faut produire un certificat médical expliquant que la vaccination était contre-indiquée. Dans ce cas, dans une pièce séparée, il sera demandé de donner l'adresse d'hébergement. Ce n'est fait que pour être contacté par la suite si une épidémie de fièvre jaune se déclarait à Melbourne pendant la conférence ! Ensuite, une carte « *Yellow fever action card* » sera délivrée et le voyageur peut passer l'immigration et récupérer ses bagages.

■ DOUANE

L'Australie a des règles draconiennes en matière de douane et il est très important de compléter correctement la *Incoming Passenger Card*. La plupart du temps, les bagages sont passés au rayon X en arrivant en Australie, et souvent aussi, il y a des chiens renifleurs autour des tapis de bagages ; ces chiens sont entraînés à repérer la nourriture, la drogue, les munitions et d'autres produits proscrits.

Parce l'Australie a une flore et une faune unique et fragile, il y a de nombreuses mesures pour empêcher des espèces animales ou végétales d'entrer sur le territoire. Il ne faut pas amener de nourritures, du bois et des plantes ou des produits issus de plantes (fruits, fleurs, racines, etc.), des objets en bois, des coquillages, des plumes ou quoique ce soit d'origine végétale. Ces biens sont confisqués à l'arrivée à l'aéroport. Il faut exclure l'idée d'amener à Melbourne des objets en bois artisanaux pour les vendre pendant la conférence. Quelques nourritures sont autorisées à entrer, comme les conserves ou les produits sous vide, mais il est toutefois nécessaire de les déclarer (cocher la case YES à la question sur la nourriture dans la carte dans ce cas ; si l'arrivant ne déclare pas de la nourriture et que celle-ci est découverte dans ses bagages, il s'expose à une très forte amende !).

Sur la *Incoming Passenger Card*, il y a la question suivante « *Are you bringing into Australia goods that may be prohibited or subject to restrictions, such as medicines, steroids, illegal pornography, firearms, weapons of any kind or illicit drugs?* » soit : « amenez-vous en Australie des biens qui sont interdits ou sujets à des restrictions, comme des médicaments, des stéroïdes, de la pornographie illégale, des armes à feu, des armes de tout type ou encore des drogues interdites ? » Il est autorisé d'apporter jusqu'à trois mois de médicaments prescrits pour sa propre utilisation (comme les antirétroviraux) et il n'est pas besoin de les déclarer, donc si ce sont les seuls biens listés plus haut qui sont amenés, il faut cocher NO dans la question sur ces biens. Il est toutefois toujours recommandé de voyager avec l'ordonnance sur laquelle sont prescrits les médicaments amenés, ou bien une lettre en anglais du médecin qui liste les médicaments prescrits.

Certains produits prescrits ne sont pas autorisés, comme les stéroïdes, les produits de substitution aux opiacés ou encore les substances androgènes, il faut dans ce cas demander une autorisation avant de voyager au Therapeutic Goods Administration ou bien the Office of Chemical Safety.

Il sera également demandé aux voyageurs s'ils sont allés dans une ferme, un espace sauvage, près d'un lac, d'une rivière ou bien si les voyageurs ont pris soin d'animaux de ferme durant les trois derniers jours. Pas de panique, c'est courant, et en fait, il s'agit de vérifier si les voyageurs n'emmenent pas de la terre... Il convient donc de bien nettoyer les semelles pour être certain qu'elles ne contiennent pas de terre.

Message pour les fumeurs : le gouvernement australien n'autorise l'entrée sur son territoire qu'avec 50 cigarettes au maximum (soit deux paquets et demi). En Australie, les cigarettes coûtent très chères (env. \$1 chaque cigarette). Des non-fumeurs peuvent peut-être amener des cigarettes pour les fumeurs pour la durée de la conférence. Si le voyageur amène plus de 50 cigarettes, il devra payer une taxe d'entrée – laquelle est toutefois moins chère que le prix des cigarettes en Australie, mais il faut prévoir environ \$70 de taxe pour une cartouche. Ou bien, prévoir des patches, des gommes à la nicotine, et le sevrage tabagique pendant la conférence. Dans tous les cas, mieux vaut déclarer les cigarettes au-delà des cinquante autorisées, sous peine de payer une amende exorbitante.

Prochainement, des informations sur l'accès à la méthadone ou d'autres produits de substitution aux opiacés durant la conférence de Melbourne seront fournies.

→ A NOTER

Le secrétariat de la conférence peut répondre à des questions concernant les demandes de visa ; visitez le site internet de la conférence, section visa :

<http://www.aids2014.org/Default.aspx?pagelid=611> ou bien contacter par email : visa@aid2014.org